

Commune **VOUGY**
 N° de contrat **22066**
 Date **17/11/22**

74312



Benoit MAURIS
 Lucie GALLET

**PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2022
 OPERATION : Chemin des Grandes Portions**

Nombre de candidatures : 2
 Nombre de consoles : 0
ANNEXE D2022_77

Code programme		Opération : Chemin des Grandes Portions		REPARTITION DU FINANCEMENT			
Année de la demande	N° de la demande	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation de la commune	
Sous-opération			Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	TVA à charge de la commune
			Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane		Total commune
Électricité	MUR 21159 00	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	30 106,91 €	6 021,38 €	36 128,29 €	40%	18 064,15 €
	MUB 21159 01	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	3 899,99 €	780,00 €	4 679,99 €	40%	2 339,99 €
		Sous-total	34 006,90 €	6 801,38 €	40 808,28 €		20 404,14 €
FCTVA = 16,404 % du TTC							
Eclairage public	EPI 21159 02	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	9 227,18 €	1 845,44 €	11 072,62 €	Plafond	6 827,18 €
		Sous-total	9 227,18 €	1 845,44 €	11 072,62 €		6 827,18 €
Réseau de Télécommunications							
	OR 21159 03	Réhabilitation réseau Orange	10 086,10 €	2 017,22 €	12 103,32 €	0%	10 086,10 €
		Sous-total	10 086,10 €	2 017,22 €	12 103,32 €	100%	10 086,10 €
Attention le montant sub - relatif aux travaux sous Mainée d'ouvrage d'Orange est un montant sans TVA. Il ne figure pas dans les montants travaux HT.							
		TOTAL	53 320,19 €	10 664,04 €	63 984,23 €		37 317,42 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Colgate)

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres :

- 60 % de la quote-part, soit **31 491,34** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **1 555,62** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

La secrétaire de séance,
 Marianne PASQUALIN

Le Maire
 Yves MASSAROTTI



Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le 23/12/2022
 ID : 074-217403120-20221220-ANNEXED2022_77-CC